

Profil de baignade de Baerenthal

Date d'élaboration du profil : décembre 2010

Photographie aérienne de la zone de baignade



Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : Baignade de la base de plein air : Ramstein plage

Commune : Baerenthal

Département : Moselle (57)

Personne responsable de l'eau de baignade : Mairie de Baerenthal

Période d'ouverture : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août

Heures de surveillance : de 10h30 à 12h et de 14h à 18h

Historique de la qualité de l'eau de baignade

Qualité de l'eau de baignade

Année	2007	2008	2009	2010
Classement (ancienne directive) (1)	B	B	B	B (*)
Classement (nouvelle directive) (2)			excellente	bonne

(1) Les paramètres pris en compte sont : Entérocoques intestinaux, E. Coli, Coliformes totaux, huiles minérales phénols et mousse, transparence, coloration

(2) Les paramètres pris en compte sont : Entérocoques intestinaux, E. Coli

A - eau de bonne qualité - B : eau de qualité moyenne - C : eau pouvant être momentanément polluée - D : eau de mauvaise qualité.

(\*) classement provisoire, Les paramètres pris en compte sont : Entérocoques intestinaux, E. Coli,

Liste des épisodes de pollutions au cours des 4 dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Baignade interdite
Saisons 2007 à 2010	Bactériologique	Non identifiée	non
Juillet 2008, août 2009 et Saison 2010	Transparence non conforme	Non identifiée	non

Carte de la zone d'étude



Sources de pollution potentielles :

- Assainissement
- Activités touristiques
- Camping
- Oiseaux

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Mesures de gestion		
Principales sources de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédures de gestion	Mesures préventive associées
Activités touristiques	Faible	0 km	Surveillance visuelle	auto-surveillance de la baignade	Aucune
Eau de la piscine	Faible	0 km	Surveillance visuelle	auto-surveillance de la baignade	Aucune
Puce du canard	Moyen	0 km	Déclaration de dermatite par les médecins du secteur auprès de l'ARS	- Pose d'une affiche d'information - Arrêté d'interdiction de baignade	Diagnostic écologique et lutte contre les escargots et les canards
Eaux usées en amont de la baignade (ANC)	Moyen	400 m à 1 km	Surveillance visuelle	auto-surveillance de la baignade	Mise aux normes ANC ou raccordement au réseau collectif
Assainissement du camping (AC)	Très faible	20 m	Surveillance visuelle	auto-surveillance de la baignade	Vérification du bon fonctionnement des réseaux